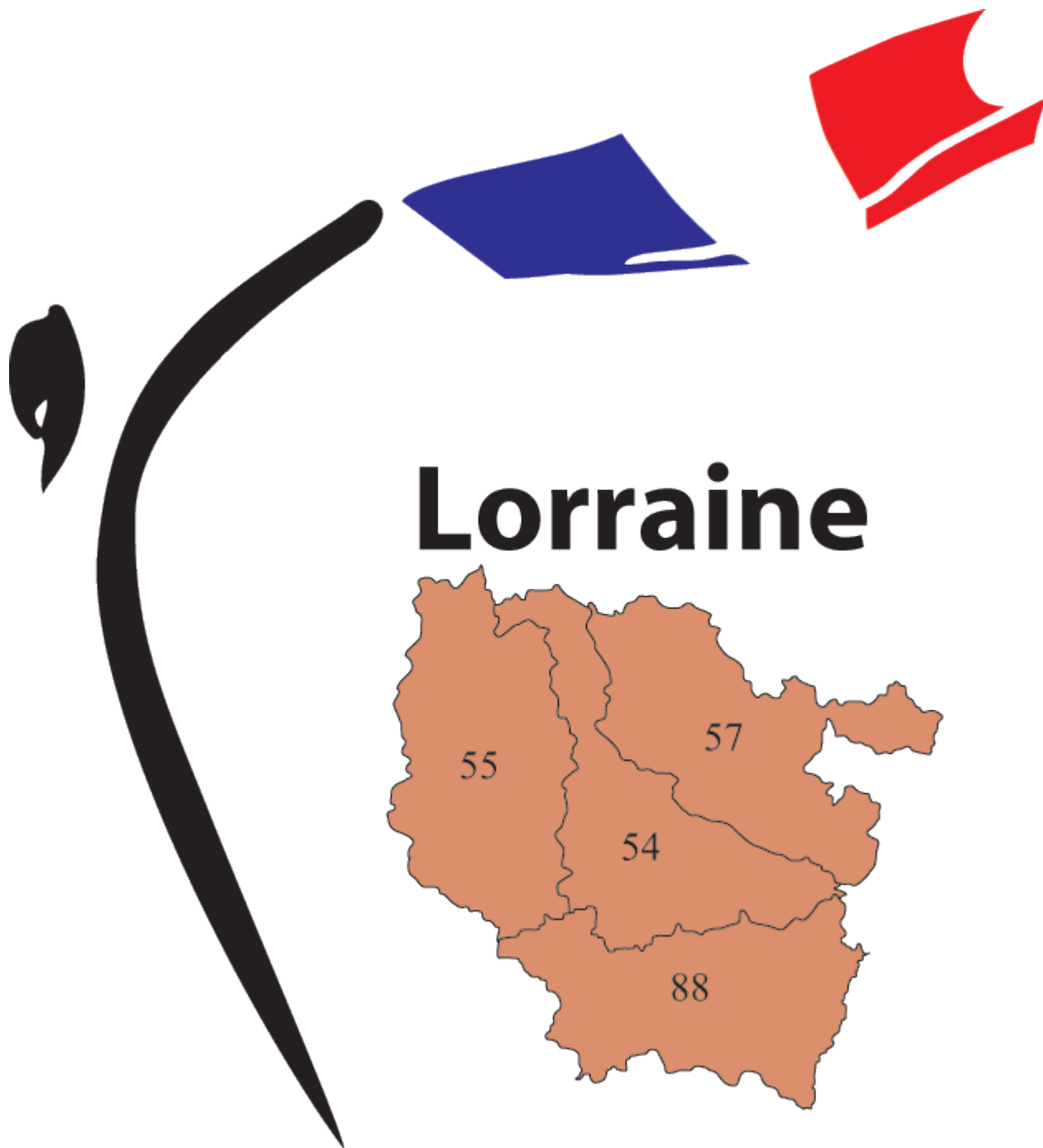
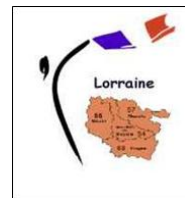




# COMITE DE LORRAINE

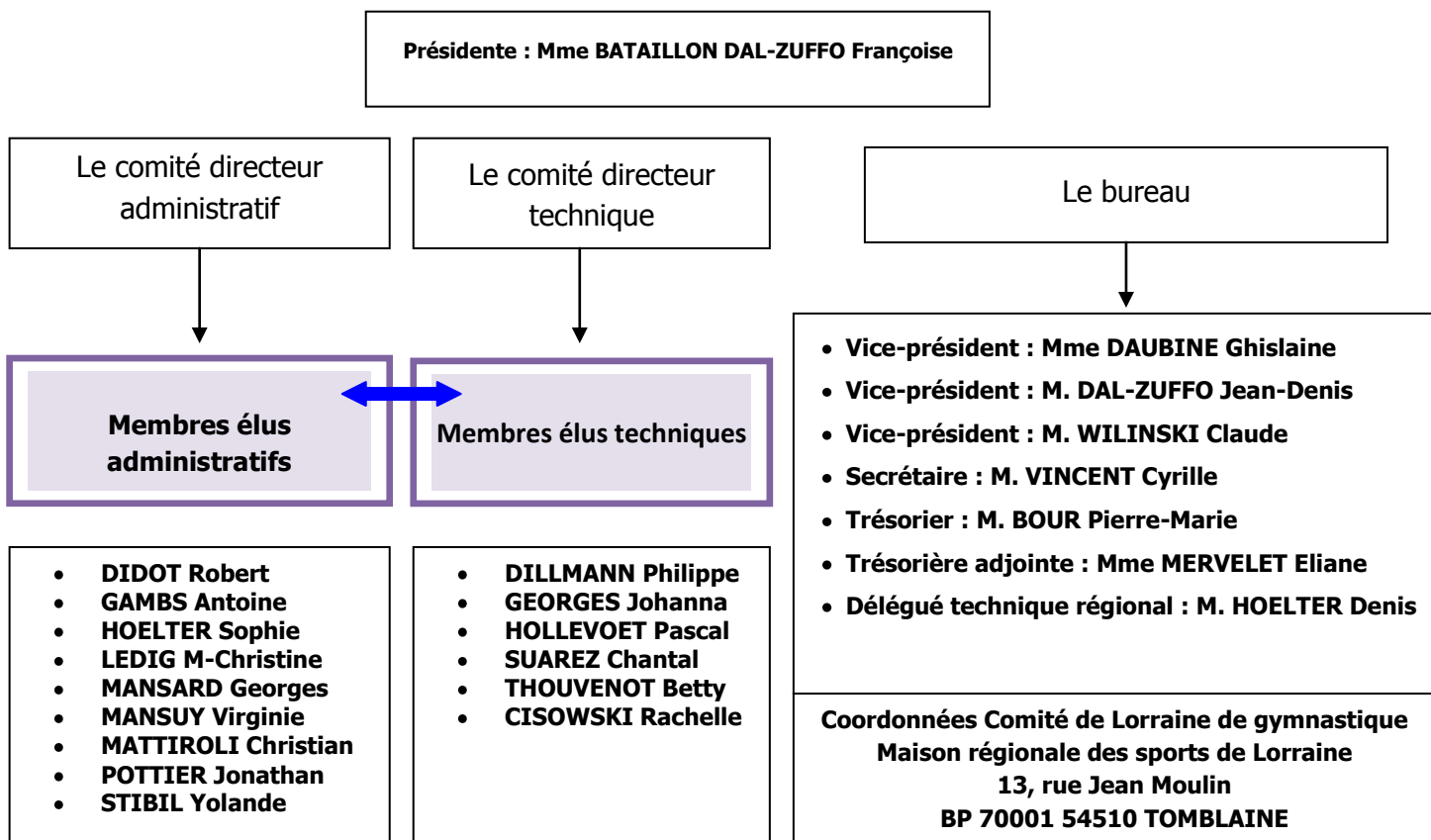


Fédération Française de Gymnastique

**BROCHURE 2011/2012**

# 1 - L'organisation

## 1.1. Organigramme du Comité de Lorraine



### ORGANISATION DU COMITE

		GAM	GAF	GR	AER	TR	TU	GAC	GPT
<b>Délégués administratifs aux Comités Techniques</b>		VINCENT Cyrille	HOELTER Sophie	CISOWSKI Rachelle	STIBIL Yolande	MATTIROLI Christian		STIBIL Yolande	DAUBINE Ghislaine
<b>Membres des Comités Techniques élus</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CANIGIANI Luc - CHERRIER Mélanie - MEDVESEK Sarah - MERVELET Sophie - MOKWINSKI Virginie - NAUDIN Céline - PICCIRILLI Nadège - RIAZUELO Xavier - SCHOLLHAMMER Amélie - DOLMAIRE Justine - THOUVENOT Betty</li> </ul>							
<b>Juges</b>	<b>Responsables par discipline</b>	DILLMANN Philippe	SUAREZ Chantal	NAUDIN Céline	GEORGES Johanna	HUSSER Sebastien		HOLLEVOET Pascal	
<b>Équipe Technique Régionale = Ressources</b>	<b>CTS : Astrid Staszak</b>	MEYER Gaël	MEYER Gaël	CISOWSKI Rachelle	GENEVEAUX Cathy	LAJARRIGE Tristan	LAJARRIGE Tristan	HOLLEVOET Pascal	TRIMBUR Delphine
<b>Commissions</b>									
<b>Labellisation</b>	DAL-ZUFFO J-Denis - DAUBINE Ghislaine - GAMBS Antoine - HOELTER Denis - THOUVENOT Betty - WILINSKI Claude								
<b>Médicale</b>	HOELTER Denis - HOELTER Sophie - MANSUY Virginie								
<b>Formation</b>	CHERRIER Mélanie - GAMBS Antoine - MANSARD Georges - SUAREZ Chantal								

## 1.2. Coordonnées

	<i>nom</i>	<i>prénom</i>	<i>adresse</i>	<i>code</i>	<i>ville</i>	<i>portable</i>	<i>tel</i>	<i>Mail</i>
<b>Présidente</b>	DAL ZUFFO	Françoise	42 RUE DES PRES	57700	RANGUEVAUX	06 13 56 58 28	03 87 65 86 80	<a href="mailto:francoise.bataillon@cg57.fr">francoise.bataillon@cg57.fr</a> <a href="mailto:francoise.dal-zuffo@wanadoo.fr">francoise.dal-zuffo@wanadoo.fr</a>
<b>Trésorier</b>	BOUR	Pierre Marie	21 RUE BAUER	57600	FORBACH	06 08 78 57 55	03 87 85 56 10	<a href="mailto:bour.pierre-marie@orange.fr">bour.pierre-marie@orange.fr</a>
<b>Trésorière-Adjointe</b>	MERVELET	Eliane	1 IMPASSE HELLIEULE-2	88100	SAINT DIE DES VOSGES	06 82 21 84 37	03 29 56 43 06	<a href="mailto:claud.mervelet@orange.fr">claud.mervelet@orange.fr</a>
<b>Secrétaire</b>	VINCENT	Cyrille	13 RUE PAUL MIEG	88000	EPINAL	06 62 88 28 68	03 29 30 72 75	<a href="mailto:cyrillevincent@gymloiraine.com">cyrillevincent@gymloiraine.com</a>
<b>Vice-président</b>	DAL ZUFFO	Jean Denis	42 RUE DES PRES	57700	RANGUEVAUX	06 79 14 15 39	03 82 57 10 66	<a href="mailto:cd57gym.pres@wanadoo.fr">cd57gym.pres@wanadoo.fr</a>
<b>Vice-président</b>	DAUBINE	Ghislaine	232 CHEMIN DES 3 SCIERIES-ROUGIVILLE	88100	TAINTRUX	06 86 15 77 54	03 29 56 56 23	<a href="mailto:ghislainedaubine@club-internet.fr">ghislainedaubine@club-internet.fr</a>
<b>Vice-président</b>	WILINSKI	Claude	31 RUE DU BAS DE SEMBAS	54300	LUNEVILLE		03 83 73 47 93	<a href="mailto:claud.wilinski@wanadoo.fr">claud.wilinski@wanadoo.fr</a>
<b>Délégué Technique Régional Général</b>	HOELTER	Denis	12 RUE ROGER SALENGRO	54510	TOMBLAINE	06 30 26 56 02	03 83 29 62 21	<a href="mailto:holeterdenis@gmail.com">holeterdenis@gmail.com</a>
<b>Membres Elus Adm.</b>	DIDOT	Robert	7 PLACE DE PARIS	54500	VANDOEUVRE	06 81 40 73 30	03 83 27 57 40	<a href="mailto:robert.didot@lorraine-sport.com">robert.didot@lorraine-sport.com</a>
	GAMBS	Antoine	13 RUE DES CHAMPS	57200	SARREGUEMINES	06 80 05 67 75	03 87 09 27 22	<a href="mailto:antoine.gambs@wanadoo.fr">antoine.gambs@wanadoo.fr</a>
	HOELTER	Sophie	12 RUE ROGER SALENGRO	54510	TOMBLAINE		03 83 29 62 21	<a href="mailto:HOELTERSOPHIE@AOL.COM">HOELTERSOPHIE@AOL.COM</a>
	LEDIG	M.Christine	9 RUE DE LA SEILLE - Appt 8731	54320	MAXEVILLE	06 16 67 28 41	03 83 54 01 65	<a href="mailto:marie-christine.ledig@wanadoo.fr">marie-christine.ledig@wanadoo.fr</a>
	MANSARD	Georges	RUE DES ALLOVINS	57630	VIC sur SEILLE	06 12 57 54 49	03 87 01 11 42	<a href="mailto:mansard.georges@neuf.fr">mansard.georges@neuf.fr</a>
	MANSUY	Virginie	21 RUE DU Mal. DE LATTRE DE TASSIGNY	54360	DAMELEVIERES	06 85 14 10 99		<a href="mailto:ninimansuy@hotmail.fr">ninimansuy@hotmail.fr</a>
	MATTIROLI	Christian	20 RUE DE L EGLISE	57690	FLETRANGE	06 81 84 78 65	03 87 94 41 67	<a href="mailto:cmattichris@aol.com">cmattichris@aol.com</a>
	POTTIER	Jonathan	2 PLACE DE LONDRES	54500	VANDOEUVRE	06 85 65 48 65	03 83 54 12 05	<a href="mailto:jonathanpottier@free.fr">jonathanpottier@free.fr</a>
	STIBIL	Yolande	7/223 RUE DES GENETS	57800	FREYMING MERLEBACH	06 07 74 21 54	03 87 04 87 11	<a href="mailto:stibilyol@aol.com">stibilyol@aol.com</a>
	DILLMANN	Philippe	4 RUE DE L' EGLISE	57980	METZING	06 87 94 30 17	03 87 02 84 18	<a href="mailto:philippe.dillmann@wanadoo.fr">philippe.dillmann@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:Philippe.dilmann@ac-nancy-metz.fr">Philippe.dilmann@ac-nancy-metz.fr</a>
	GEORGES	Johanna	109 RUE DES CHENES	88100	Ste MARGUERITE	06 75 04 61 26	03 29 56 28 19	<a href="mailto:johannageorges@yahoo.fr">johannageorges@yahoo.fr</a>
	HOLLEVOET	Pascal	4 RUE DE LAMPADEN	57800	COCHEREN	06 84 28 01 89	03 87 81 12 97	<a href="mailto:pascal.acrosport@wanadoo.fr">pascal.acrosport@wanadoo.fr</a>
	SUAREZ	Chantal	3 RUE RENE CASSIN	57800	FREYMING-MERLEBACH	06 08 12 71 74	03 87 81 48 95	<a href="mailto:suarezchantal@yahoo.fr">suarezchantal@yahoo.fr</a>
	THOUVENOT	Béatrice	18 RUE DE BRETAGNE	54110	DOMBASLE	06 74 44 92 74	03 83 46 90 46	<a href="mailto:bettythouvenot@gmail.com">bettythouvenot@gmail.com</a>
CISOWSKI	Rachelle	4 RUE DES MARGUERITES	57100	THONVILLE	06 77 73 09 76		<a href="mailto:RachelleCisowski@aol.com">RachelleCisowski@aol.com</a>	
<b>C.T.S./CTF</b>	CTS : STASZAK	Astrid	14 RUE BELLEVUE	57800	BENING LES St AVOLD	06 81 22 91 07	03 87 04 60 38	<a href="mailto:astrid.staszak@orange.fr">astrid.staszak@orange.fr</a>
	CTF : MEYER	Gaël	68 b RUE DU COLONEL DRIANT	54220	MALZEVILLE	06 20 20 65 14		<a href="mailto:meyergael@yahoo.fr">meyergael@yahoo.fr</a>
<b>Assistante de direction</b>	VINCENOT	Chantal-Elodie	27 RUE DE NANCY - LA CANAPIGLIA	54740	XIROCOURT	06 81 85 91 79	03 83 52 40 47	<a href="mailto:ellesport@gmail.com">ellesport@gmail.com</a>
<b>Comité Technique</b>	CHERRIER	Mélanie	2 RUE DE LA GALERIE	54300	MARAINVILLER	06 88 77 12 73		<a href="mailto:melaniecherrier@yahoo.fr">melaniecherrier@yahoo.fr</a>
	MERVELET	Sophie	15 RUE DE FOUCHARUPT	88100	SAINT DIE	06 88 67 49 34	03 29 50 74 24	<a href="mailto:mervelet.sophie@hotmail.fr">mervelet.sophie@hotmail.fr</a>
	NAUDIN	Céline	106 AVENUE DES NATIONS	57970	YUTZ	06 07 44 14 89		<a href="mailto:celinaudin@aol.com">celinaudin@aol.com</a>
	PICCIRILLI	Nadège	31 CHEMIN DES CITES Ste ANNE	54300	LUNEVILLE	06 83 53 88 79		<a href="mailto:nadege.piccirilli@hotmail.fr">nadege.piccirilli@hotmail.fr</a>
	RIAZUELO	Xavier	42 RUE DE LUNEVILLE	54110	ROSIERES AUX SALINES	06 33 02 84 61	03 83 33 42 68	<a href="mailto:riazuelo.xavier@gmail.com">riazuelo.xavier@gmail.com</a>
	SCHOLLHAMMER	Amélie	34 RUE Ste COLETTE	54500	VANDOEUVRE	06 88 64 24 15	03 83 53 93 06	<a href="mailto:amelie.schollhammer@wanadoo.fr">amelie.schollhammer@wanadoo.fr</a>
	DOLMAIRE	Justine				06 50 62 05 51		<a href="mailto:juju_dolmaire@hotmail.com">juju_dolmaire@hotmail.com</a>

## 2 - Les formations

### 2.1. Procédure d'inscription

Les informations sont mises à la disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du Comité de Lorraine. Il est donc nécessaire de consulter le site pour obtenir les circulaires d'inscription aux différentes actions.

Les clubs seront régulièrement informés des mises à jour du site (cf. lettre d'information).

Pour réaliser les inscriptions, il suffit de cliquer sur le lien correspondant (cf. annexe 2) puis de régler les droits d'inscriptions (par chèque, libellé à l'ordre de « comité de Lorraine de gymnastique », ou par virement bancaire).

La formation et l'examen niveau II sont sous la responsabilité de la Région.

La formation et l'examen niveau I sont sous la responsabilité de la Région, décentralisés aux départements.

Conditions d'inscription formations de juges :

- Niveau I : être licencié à la FFG / Avoir 15 ans dans la saison sportive / Avoir réglé les droits d'inscription
- Niveau II : licencié à la FFG / Avoir participé à une formation régionale ou départementale de 20h minimum / Avoir réglé les droits d'inscription

**Seules les inscriptions réalisées avant la date limite, accompagnées du règlement correspondant ou du virement bancaire exécuté, seront prises en compte.**

### 2.2. Les formations de juges

Disc.	Intitulé	Date(s)	Lieu(x)	Responsable
GAM	Formation juges N1	Voir site Comités Départementaux		57 : HOCH Christian 88 : VINCENT Cyrille 54 : MEYER Gaël
GAF	Formation juges N1	Voir site Comités Départementaux		57 : DILLMANN Sandrine 88 : DOLMAIRE Justine 54 : DELANGRE Sandrine
GAM	Formation et examen juges N2	Dates et lieux : Voir en <u>annexe 2</u>	Cf. brochure Zone Est	Philippe DILLMANN
GAF	Formation et examen juges N2			Chantal SUAREZ
GR	Formation juges N1 N2			Céline NAUDIN
TR	Formation et examen juge N1			Sebastien HUSSER
TR	Formation et examen juges N2 et N3 + recyclage			
TU	Formation et examen juges N1 et N2			
GAC	Formation et examen juges N1 et N2			
AER	Formation et examen juges N1 et N2			
TEAM GYM	Formation + recyclage juges			

## 2.3. Les formations de cadres

**IMPORTANT** : avant de pouvoir se présenter à la formation « initiateur », les candidats doivent au préalable s'inscrire à la formation « animateur » (des activités gymniques acrobatiques, activités gymniques d'expression ou petite enfance). Une fois ce « module commun » validé, les candidats se dirigeront vers la formation initiateur avec la spécialité choisie (GA, GR, TR-TU, GAC, AER)

**IMPORTANT** : la formation « animateur/initiateur » s'effectuant en alternance, il est impératif que les clubs proposent un cadre technique « ressource » ayant au minimum le niveau INITIATEUR. C'est une condition indispensable à l'inscription en formation.

A NOTER : l'organisation d'une formation professionnelle en Lorraine : le Certificat de Qualification professionnelle (CQP) de septembre 2011 à avril 2012.

### Calendrier des formations CQP en Lorraine : saison 2011-2012

#### Mention « Activités Gymniques Acrobatiques »

	Samedi 24 septembre 2011	5H	Positionnement et information aux tuteurs	METZ
Module 1	25 au 29 octobre 2011	35H	Module activités gymniques acrobatiques ET expression (cardio) dont 5H de cours sur environnement et projet le 25/10	METZ
Module 2	19 au 23 décembre 2011	35H	Module activités gymniques acrobatiques ET expression (entretien) dont 3H de travaux dirigés sur environnement et projet le 19	METZ
Module 3	18 au 22 février 2012	38H	Module spécifique Gymnastique artistique-tumbling et expression (35h) Épreuve validant UC1 le 22	METZ
Module 3	18 au 21 février 2012	28H	Module spécifique trampoline Épreuve validant UC1 le 21	METZ
Module 3	18 au 21 février 2012	28H	Module spécifique GAC Épreuve validant UC1 le 21	METZ

Rencontre « gym'anim » le 19 février 2012 (rencontre menée par les stagiaires CQP en formation : précisions à venir)

#### Mention « Activités gymniques d'éveil pour la Petite Enfance »

Module 1	22 au 25 octobre 2011	35H	Module activités gymniques Petite Enfance dont 5H de cours sur environnement et projet le 25/10	METZ
Module 2	17 au 19 décembre 2011	19H	Activités gymniques d'éveil pour la Petite Enfance dont 3H de travaux dirigés sur environnement et projet le 19	METZ
Module 3	22 au 24 février 2012	19H	Activités gymniques d'éveil pour la Petite Enfance Épreuve validant UC1 le 24/02	METZ

Rencontre Petite Enfance le 18 décembre (AM) avec les animateurs AGPE

#### Épreuves certificatives UC2 et UC3

Dans les associations de stagiaires entre mars et juin

Accompagnement VAE CQP : le dimanche 23 octobre 2011 à Metz (cf. annexe 2 b) 11)

*Formations animateurs AGA AGE AGPE + initiateurs GA GR TR GAC*

AGA et AGE	Du 25 au 28 octobre 2011	28H	Formation animateur acrobatique ET expression	METZ
AGPE	Du 22 au 23/10 et du 17 au 18/12/2011	22H	Activités gymniques d'éveil pour la Petite Enfance dont 3H de travaux dirigés sur environnement et projet le 19	METZ
Initiateurs GA TR GAC	Du 18 au 22/02 2012	32H	Initiateur formule stage	METZ

Précisions concernant le perfectionnement petite enfance

Cette action s'adresse prioritairement aux titulaires du diplôme animateur fédéral des activités gymniques petite enfance ayant obtenu la certification depuis 4 saisons.

Les titulaires du diplôme animateur fédéral des activités gymniques petite enfance intervenant dans un club en possession du label petite enfance délivré par la FFG ont l'obligation de se recycler tous les 4 ans, en participant à une action de perfectionnement.

Ce perfectionnement est organisé par la Zone Est et se déroulera les 3 et 4 décembre (renseignements et inscriptions : voir brochure Zone Est).

## 3 - Les stages et les actions de perfectionnement

### 3.1. Procédure d'inscription

*Les convocations sont nominatives et adressées systématiquement aux clubs concernés au minimum un mois avant la date de début de stage.*

Les fiches d'inscriptions seront également disponibles sur le site Internet du comité de Lorraine ([www.gymlorraine.com](http://www.gymlorraine.com))

**Seules les inscriptions réalisées avant la date limite, accompagnées du règlement correspondant ou du virement bancaire exécuté, seront prises en compte.**

### 3.2. Les stages du Collectif Régional

Actions mises en place, suite à la Coupe de Lorraine qui aura lieu le 19 novembre à Vandoeuvre.

Sélection du collectif Lorrain :

Au vu des résultats individuels le collectif d'entraîneurs en accord avec le responsable technique général désigne les gymnastes retenus dans le collectif lorrain 2011-2012.

Les gymnastes en accord avec leur club, s'engagent alors à suivre les actions communes proposées par la Ligue de Lorraine lors de la saison.

Ils acceptent en outre de se voir proposer pour des actions de zone par le collectif lorrain, et de suivre les convocations des responsables de zone (2 stages).

<i>Disc.</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dates</i>	<i>Lieu</i>	<i>Responsable</i>
GAF GAM TR	Coupe de Lorraine	19 novembre 2011	Lieux et noms des responsables en <u>annexe 3</u>	
GAF-GAM	Stage collectif régional*	27 au 30 décembre 2011		
GAF-GAM	Stage collectif régional*	17 au 20 avril 2012		
GAF- GAM TR - TU	Stage collectif régional*	27 au 30 août 2012		
GAF	Stage en Centre Régional	13 au 11 février 2012		
GAM	Stage en pôle*	13 au 11 février 2012		
GR	stage « excellence »	24 au 27 octobre 2011		
TR-TU- GAC	Stage « découverte »	31/10 au 02/11/2011		
TR-TU- GAC	stage « excellence »	27 au 30 décembre 2012		

\*Nb : Les stages débuteront à 10h le 1<sup>er</sup> jour pour se terminer à 16h30 le dernier jour

### 3.3. Les week-end de perfectionnement : cf. annexe 4

Actions de perfectionnement technique pour les entraîneurs, afin de les aider à se préparer pour les compétitions de la saison 2011/2012. Les fiches d'inscription que vous trouverez en annexe sont à retourner au comité régional,

- ✓ Perfectionnement toutes disciplines : forum des entraîneurs : 20 novembre 2011
- ✓ Prise en charge du Comité de Lorraine : une voiture par club + 1 repas

## 5 - Les compétitions / Généralités

### 5.1. Calendrier 2011/2012

DISCIPLINE(S)	COMPETITION	DATE	LIEU
GAF GAM TR	Coupe de Lorraine	19/11/2011	Calendrier complet en <u>annexe 5</u>
GAM/GAF	Individuels crit-fed-Nat	10/03 - 11/03/12	
GAM/GAF	D.N - D.F - D.C. - DIR	24/03 - 25/03/12	
GAM/GAF	Crit Régional + Fédéral Régional ind (ex-festigym)	17/03 - 18/03/12	
GAM/GAF	Divisions Régionales (le 19) + C. Ed (le 20)	09/06 - 10/06/12	
GAM/GAF	Indiv. Poussins	26 <u>et</u> 27/05/12	
GR	Ind Fédérales et Nat B + Crit	19/11/11	
GR	DN + DF + DR + DC + DIR	17-18/03/12	
GR	Coupe formation	03/06/12	
TR-TU-GAC TEAMGYM / AER	Championnat de Lorraine	28-29/01/12	

### 5.2. Procédure d'engagement

Les informations (quotas de qualification, organigrammes) sont mises à disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du comité régional : [www.gymloorraine.com](http://www.gymloorraine.com) ..

Engagement unique à faire auprès de Comité de Lorraine de Gymnastique pour la participation de vos gymnastes à partir du Championnat départemental.

Ces engagements seront à faire au plus tard trois semaines avant la finale départementale concernée (dates précisés dans les chapitres suivants)

### Procédure d'engagements pour la saison 2011-2012

1. Le comité régional transmet aux responsables départementaux les « fichiers d'engagements » (tableau Excel)
2. Les responsables départementaux transfèrent ce tableau aux clubs afin que ces derniers fassent leurs engagements dans un tableau commun.
3. Les responsables départementaux fixent eux même leurs dates limites d'engagements en sachant qu'ils devront fournir à la région le nombre d'engagés dans chaque catégorie (selon les dates fixées au chapitre 6.3)

Ces dates sont **DEFINITIVES** et ne permettront aucun passe-droits, car bien souvent, pour 1 ou 2 clubs retardataires, 50 autres attendent les organigrammes !!

4. Charge à chaque comité départemental de fixer les modalités de recueil des frais d'engagements.
  - a. soit par virement
  - b. soit par envoi du chèque en même temps que les engagements.
  - c. soit directement (comme à la zone et à la région) (nouveau cette année) sur place le jour de la compétition.
  
5. Charge aux responsables départementaux de vérifier les éventuelles erreurs d'engagement dans les catégories ou les années d'âge.

**RAPPEL** : Les gymnastes ou équipes figurant dans le quota des qualifiés lors du championnat départemental sont automatiquement engagés sur le championnat de Lorraine.

Le club doit :

- 1) s'il ne souhaite pas participer à la compétition régionale, l'indiquer au responsable de la compétition départementale dès l'issue du championnat départemental, afin de ne pas figurer sur les organigrammes et d'effectuer les repêchages. Si cette non participation n'est pas signalée avant l'édition des organigrammes, les droits d'engagement seront dus.
- 2) Signaler les forfaits (voir chap. 5.4 ci-dessous)
- 3) Signaler les changements de composition d'équipe au plus tard 15 jours avant la compétition régionale (cf. fiche type en annexe 11, document également en téléchargement sur le site du Comité de Lorraine (« secteur technique », puis cliquez sur « compétition »)

**Nouveauté 2011-2012 : les droits d'engagements en compétition seront à régler directement sur le lieu de la compétition. Un « point règlement » sera tenu par le club organisateur.**

Possibilité cependant d'envoyer encore vos droits d'engagement à l'adresse du Comité régional de gymnastique.

**Si les engagements ne sont pas réglés le jour de la compétition, le gymnaste ou l'équipe ne sera pas autorisé à concourir.**

### 5.3. Forfaits

*Ils doivent être signalés dès que possible au comité de Lorraine.*

Forfait avant la réception du planning DEFINITIF\* : pas de droits d'engagements à régler.

Forfait après réception du planning DEFINITIF \* et justifié : les droits d'engagements sont dus, pas d'amende. Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire) doit être transmis au comité régional, au maximum 48h après la compétition.

Forfait après réception du planning DEFINITIF \* et non justifié : les droits d'engagement sont dus, amende de **10€** pour un(e) individuel(le), de **50€** pour un(e) équipe/groupe/ensemble.

\*Planning DEFINITIF envoyé au plus tard une semaine avant la compétition : à compter de cette parution de planning, les droits d'engagement sont dus.

*Pour toutes les compétitions, les clubs qualifiés pour une finale régionale mais ne désirant pas y participer doivent le signaler au responsable régional à l'issue de la compétition qualificative. Ceci afin de procéder immédiatement au repêchage correspondant et de ne pas éditer des organigrammes erronés. Si cela n'est pas fait, les gymnastes/équipes/ensembles qualifiés seront automatiquement engagés sur le championnat de Lorraine, avec obligation de régler les droits d'engagement.*

### 5.4. Repêchages

Il est impératif de signaler les forfaits au plus vite car la phase de repêchages s'arrêtera une semaine avant la compétition.  
Si un ou plusieurs gymnastes de votre club sont repêchés, la confirmation de participation ou non devra parvenir au Comité Régional au plus tard une semaine avant la compétition. Auquel cas, le repêchage ne sera pas effectif.

## 5.5. Réglementation

*La réglementation fédérale sera appliquée pour toutes les compétitions organisées par le Comité de Lorraine.*

Se référer aux brochures des règlements techniques éditées par la FFGym (brochure générale et brochures pour les différentes disciplines).

## 5.6. Calendrier général : Voir en annexe 5

## 5.7. Paiement par virement bancaire

Lorsque vous effectuez l'opération bancaire, bien indiquer le nom du club. Merci de ne pas utiliser le même virement pour l'inscription à plusieurs actions.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées bancaires du compte sur lequel vous pouvez réaliser vos virements.

Préciser lors de l'envoi de vos engagements que le règlement des droits correspondants est effectué par virement bancaire.

				Relevé d'identité bancaire-IBAN	
CCM SAINT MAX MALZEVILLE Tél 08-20-09-75-57 105 AVENUE CARNOT 54130 ST MAX Identifiant national de compte bancaire - RIB				Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...) This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc.....)	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation	
10278	04065	00017449007	05	CCM SAINT MAX MALZEVILLE	
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account number)				BIC (Bank Identification Code)	
FR76 1027 8040 6500 0174 4900 705				CMCIFR2A	
TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER			COMITE DE LORRAINE FF GYMNASTIQ  MAISON REGIONALE DES SPORTS 13 RUE JEAN MOULIN  54510 TOMBLAINE		

LL HEC0010 28/07

## 6 - Les compétitions GAM

### 6.1. Composition des jurys

#### 6.1.1. Compétitions en individuels :

Pour les championnats de Lorraine Individuels, 3 juges par agrès, convoqués et pris en charge par le comité régional.

#### 6.1.2. Compétitions par équipes :

Pour les championnats de Lorraine par Équipes, 3 à 4 juges par agrès.

2 juges désignés et pris en charge par le comité régional, dont le juge expert à chaque agrès, et 2 juges clubs pris en charge par leur club respectif.

#### PRECISIONS :

DR et CE : un juge désigné par le Comité Régional

DR : le juge club juge l'ensemble de la compétition régionale

*Un juge convoqué fait office de juge club pour la 1<sup>ère</sup> équipe de son club.*

*Le club doit fournir un juge pour les équipes suivantes*

#### 6.1.3. Convocation des jurys :

##### le responsable régional des juges

- ✓ Propose une répartition des départements dans les différents jurys
- ✓ Distribue avant décembre une fiche de disponibilités aux juges qu'ils rencontrent en formation et en recyclage, (normalement tous les N II, N III, et N IV), puis réitère son envoi en février et au mois d'avril.
- ✓ Centralise les informations et complète l'organigramme prévisionnel des juges en liaison avec les responsables départementaux.
- ✓ Envoi 15 jours avant la compétition un courriel de rappel aux différents juges pour leur notifier l'agrès et les informations nécessaires, en copie au CR
- ✓ Fait parvenir au webmaster une mise à jour du jury à publier sur le site [www.gymlorraine.com](http://www.gymlorraine.com)

##### Le CR

- ✓ Envoie une convocation via un formulaire internet à compléter par les juges convoqués ET en copie au responsable des juges et au club organisateur
- ✓ Relance les juges ne répondant pas au formulaire

##### Le juge convoqué

- ✓ Renvoie par le biais du formulaire internet sa confirmation de participation,
- ✓ Renvoie par le biais du formulaire internet une demande de restauration et d'un éventuel hébergement au COL,

### 6.2. Programme à finalité régionale :

Tableaux synoptiques voir en annexe 6

## 6.3. Réglementation GAM

### 6.3.1. Quotas de qualification (individuels et équipes) :

Quotas établis à partir des effectifs de participation aux championnats départementaux (3 minimum/catégorie en individuel)

**ATTENTION** : les quotas sont établis selon les **ENGAGEMENTS NOMINATIFS** que vous effectuerez en début de saison.

La procédure s'effectuera via un fichier « Excel » que vous aurez à renseigner précisément et à retourner à votre Comité Départemental.

Afin d'éviter les erreurs trop importantes constatées, les formulaires NOMINATIFS vous seront communiqués par le biais de vos responsables départementaux, à 3 reprises :

- pour le **23 décembre** pour les compétitions individuelles ET équipes à finalité zone et nationale
- pour le **10 février** pour les compétitions à finalité régionale individuelle
- pour le **13 avril** pour les compétitions à finalité régionale par équipe

Seul le fichier d'inscription pour la Coupe de Lorraine vous sera envoyé par le Comité Régional. Inscriptions à retourner :

- pour le **21 octobre** pour la Coupe de Lorraine GAM GAF TR

### 6.3.2. Repêchages (individuels et équipes) :

Pour toutes les catégories, repêchage par département (un gymnaste vosgien déclarant forfait est remplacé par un autre gymnaste vosgien). Si un département ne peut plus compenser les forfaits (tous les gymnastes de la catégorie sont qualifiés), repêchage à partir du classement vertical (fusion des résultats des 3 championnats régionaux).

Confirmation du ou des repêchages au plus tard une semaine avant la compétition.

### 6.3.3. Changements de catégories: voir brochure fédérale.

Un seul changement autorisé, avec la possibilité de changer un gymnaste de catégorie entre le championnat départemental et la finale de zone.

- **ATTENTION RAPPEL** : une équipe est composée de gymnastes d'un même club !!!

### 6.4.4. Qualification en Optionnel :

Les engagements en optionnel doivent impérativement se faire dès la compétition départementale individuelle.

Pour les gymnastes engagés en nationale B, pas de réorientation possible en optionnel entre le championnat départemental et le championnat de zone, même en cas de blessure.

### 6.4.5. Règlementation montés/descentes pour les catégories Circuits Éducatifs « honneur et excellence » :

La réglementation fédérale s'applique (cf. brochure règlements techniques GAM GAF)

- **1 changement possible** entre la finale départementale et la finale régionale (changement qui signifie la possibilité de changer un(e) gymnaste dans une catégorie supérieure (excellence) ou inférieure (honneur)
- Dans le cas où 2 équipes d'un même club sont qualifiées dans la même catégorie (en honneur par exemple), les deux équipes peuvent être totalement remaniées (5 changements possibles)

- **AUTRE RAPPEL** : JE SUIS ENTRAINEUR

**Réglementation sur les tenues vestimentaires et devoirs de l'entraîneur :**

Pour éviter tous laisser-aller constatés, la réglementation Fédérale sera appliquée de manière stricte.

**TENUES VESTIMENTAIRES SUR LES PLATEAUX DE COMPETITION:**

Bas de survêtement + Tee-shirt ou veste de survêtement à l'effigie du club (obligatoire) et chaussures de sport (facultatif)

*Une pénalité de 1 point sera appliquée sur le total de l'équipe pour les compétitions par équipes et sur le total individuel de la ou (les) gymnaste(s) pour les compétitions individuelles.*

# 7 - Les compétitions GAF

## 7.1. Composition des jurys

### 7.1.1. Compétitions en individuelles :

Pour les championnats de Lorraine individuels nationaux, fédéraux et critérium 4 juges par agrès seront convoqués et pris en charge par le comité régional. Pour les autres championnats de Lorraine Individuels, 3 juges par agrès, convoqués et pris en charge par le comité régional.

### 7.1.2. Compétitions par équipes :

Pour les championnats de Lorraine par équipe, les 4 juges experts sont pris en charge par la région, et 2 juges club pris en charge par leurs clubs respectifs. Un organigramme de juges sera établi avant chaque compétition

Un juge convoqué ne fait pas office de juge club.

Un club peut faire appel à un juge d'un autre club à condition que celui-ci ne figure pas dans la catégorie

### JE SUIS JUGE

#### IL FAUT :

- Vérifier l'heure de la compétition
- Arriver 10 mn avant l'heure de la réunion des juges
- Avoir mon matériel personnel (crayons, feuilles de CTS, ...)
- Connaître le programme de la compétition
- Être en possession des codes et programmes.
- Avoir les documents adaptés (le livret de juges)
- Être en tenue officielle (ensemble bleu marine et chemise blanche du Comité Régional)
- Quitter le plateau à la fin de la compétition
- Garder son téléphone portable éteint durant toute la période de jugement et ne l'utiliser qu'en dehors du plateau de compétition

*Pour toutes les catégories, chaque club doit fournir un juge par équipe engagée.* Désignation et niveau minimal exigé :

	DN	DF	DC	DIR CRITERIUM	Circuits éducatifs	Critérium Régional + Fédéral Régional
Juge D1	Région – N 4 N3 cat 1	Région – N 4 N3 cat 1/ N3 cat 2	Région – N 4/ N3 cat 1/ N3 cat 2 N2	Région – N 4 N3 cat 1/ N3 cat 2 N2	Région – N 4 N3 cat 1/ N3 cat 2 N2	Région – N 4 N3 cat 1/ N3 cat 2 N2
Juge D2	club – N 4 N3 cat 1	club – N 4 N3 cat 1/ N3 cat 2	club – N 4 N3 cat 1/ N3 cat 2 N2	club – N 4 N3 cat 1/ N3 cat 2 N2	Club tous niveaux	Club tous niveaux
Juge E1	Club tous niveaux	Club tous niveaux	Club tous niveaux	Club tous niveaux	Club tous niveaux	Club tous niveaux
Juge E2	Club tous niveaux	Club tous niveaux	Club tous niveaux	Club tous niveaux	Club tous niveaux	Club tous niveaux

## 7.2. Programme à finalité régionale

Tableaux synoptiques voir en annexe 7

**ATTENTION** : suppression du programme festigym remplacé par les nouveaux programmes :

- critérium régional
- fédéral régional

Voir en annexe 12

**ATTENTION** : NOUVEAU PROGRAMME CIRCUITS EDUCATIFS : 4 enchaînements aux agrès avec des situations aménagées.

## 7.3. Réglementation GAF

### 7.3.1. Quotas de qualification (individuels et équipes) :

*Quotas établis à partir des effectifs de participation aux championnats départementaux (3 minimum/catégorie en individuel)*

**ATTENTION** : les quotas sont établis selon les **ENGAGEMENTS NOMINATIFS** que vous effectuerez en début de saison.

*La procédure s'effectuera via un fichier « Excel » que vous aurez à renseigner précisément et à retourner à votre Comité Départemental.*

*Afin d'éviter les erreurs trop importantes constatées, les formulaires NOMINATIFS vous seront communiqués par le biais de vos responsables départementaux, à 3 reprises :*

- **pour le 23 décembre pour les compétitions individuelles ET équipes à finalité zone et nationale**
- **pour le 10 février pour les compétitions à finalité régionale individuelle**
- **pour le 13 avril pour les compétitions à finalité régionale par équipe**

*Seul le fichier d'inscription pour la Coupe de Lorraine vous sera envoyé par le Comité Régional. Inscriptions à retourner :*

- **pour le 21 octobre pour la Coupe de Lorraine GAM GAF TR**

### 7.3.2. Repêchages (individuels et équipes) :

*Pour toutes les catégories, repêchage par département (un gymnaste vosgien déclarant forfait est remplacé par un autre gymnaste vosgien). Si un département ne peut plus compenser les forfaits (tous les gymnastes de la catégorie sont qualifiés), repêchage à partir du classement vertical (fusion des résultats des 3 championnats régionaux).*

### 7.3.3. Changements de catégories:

*Un seul changement autorisé, avec la possibilité de changer un gymnaste de catégorie entre le championnat départemental et la finale de zone.*

### 7.3.4. Qualification en Optionnel :

*Les engagements en optionnel doivent impérativement se faire dès la compétition départementale individuelle.*

Pour les gymnastes engagés en nationale B, pas de réorientation possible en optionnel entre le championnat départemental et le championnat de zone, même en cas de blessure.

**NOUVEAUTE** : Lors du Championnat de Lorraine « optionnel », les gymnastes concourant dans cette catégorie seront nommés comme étant qualifiés pour la finale de zone. Seul le médaillé d'or recevra sa médaille et ce, afin de diminuer le temps du palmarès.

- **RAPPEL : il est demandé aux clubs de bien vouloir enregistrer les musiques de sol sur un CD.**

- **AUTRE RAPPEL : JE SUIS ENTRAINEUR**

**Réglementation sur les tenues vestimentaires et devoirs de l'entraîneur :**

Pour éviter tous laisser-aller constatés, la réglementation Fédérale sera appliquée de manière stricte.

**TENUES VESTIMENTAIRES SUR LES PLATEAUX DE COMPETITION:**

Bas de survêtement + Tee-shirt ou veste de survêtement à l'effigie du club (obligatoire) et chaussures de sport (baskets).

*Une pénalité de 1 point sera appliquée sur le total de l'équipe pour les compétitions par équipes et sur le total individuel de la ou (les) gymnaste(s) pour les compétitions individuelles.*

## 8 - Les compétitions GR

### 8.1. Composition du jury pour la finale régionale individuelle :

\*Les juges de la région doivent être recyclés sur le nouveau code

\*Responsable des juges : NAUDIN Céline

\*Les juges clubs doivent être de Niveau 2 et Les juges Niveau 1 Exécution ne peuvent juger qu'en exécution.

\* Réunion de juges : La réunion du jury se fera une heure avant le début de la compétition.

\*Catégorie Pré fédérale Individuelle : cf. brochure de zone 2011-2012

### 8.2. Composition du jury pour la finale régionale DIR-DR-DF :

Responsable des juges: Naudin Céline + juges convoqués

\*Les juges clubs doivent être de Niveau 3 minimum pour la VA. Les juges clubs Niveau 1 et 2 pourront juger l'exécution.

\*Réunion de juge: La réunion de juge se fera une heure avant le début de la compétition

### 8.3. Composition du jury pour la finale régionale DC-DC3 Poussines-DRC 1-2 :

Naudin Céline + juges convoqués + juges clubs

\* Juges clubs Niveau 1 B pour les DC 1, 2 et Niveau 1 A ou 2 pour les DC 3 et 4

### 8.4. Programme : voir en annexes 8 et 13

### 8.5. Procédure d'engagement : voir chap. 5.2

- *pour le 25 septembre pour les compétitions individuelles*
- *pour le 27 janvier pour les ensembles*

**RAPPEL A TOUS LES CLUBS** : Vos gymnastes doivent impérativement être licenciées pour pouvoir participer aux compétitions régionales.

Si la gymnaste n'est pas licenciée, elle ne pourra participer à la compétition.

## 9 - Les compétitions AER

### 9.1. Composition du jury en Challenges aérobic et Fit Step

*Chaque club doit fournir un juge par équipe engagée.*

### 9.2. Composition du jury en Gymnastique Aérobic

*Chaque club doit fournir un juge pour constituer le jury des catégories dans laquelle il engage des compétiteurs.*

### 9.3. Programme

*Application des programmes mis en place par la FFGym, se référer à la brochure des règlements techniques Aérobic 2011/2012.*

En Basic, le championnat de Zone constitue le niveau final

En Challenges aérobic et Fit Step, le championnat de Zone est l'étape qualificative pour la finale nationale.

En Gymnastique Aérobic, la participation au championnat de zone est obligatoire mais non qualificative pour la  $\frac{1}{2}$  finale du championnat de France (1/2 finale Nord).

### 9.4. Engagements

Les droits d'engagements sont à retourner auprès du Comité de Lorraine après avoir participé à l'étape départementale

Les droits d'engagements, accompagnés de la fiche d'engagement (**cf. annexe 9**) sont à retourner auprès du comité régional de gymnastique pour le championnat de Lorraine qui se déroulera le 29 ou 30 janvier 2011.

Les engagements (catégories à finalité interrégionale et catégories à finalité Nationale) sont à réaliser auprès du Comité **de Lorraine pour le 23 décembre 2011 au plus tard**, à l'aide de la fiche que vous pourrez trouver en annexe 9 dans la brochure technique de la Zone Est.

En complément, ne pas oublier de réaliser pour cette même date la procédure d'engagement via internet pour les catégories à finalité Nationale.

Le Comité de Lorraine transmettra ensuite une copie de l'ensemble des fiches reçues au DTZ

# 10 - Les compétitions TR

## 10.1. Composition du jury

Les clubs doivent fournir la liste de leurs juges pour chaque compétition lors de l'engagement de leurs compétiteurs, en respectant le nombre de juges prévu dans le tableau récapitulatif élaboré par la FFÉym.

## 10.2. Programme

Application des programmes mis en place par la FFÉym, se référer à la brochure des règlements techniques Trampoline - Tumbling & Gymnastique Acrobatique 2011/2012.

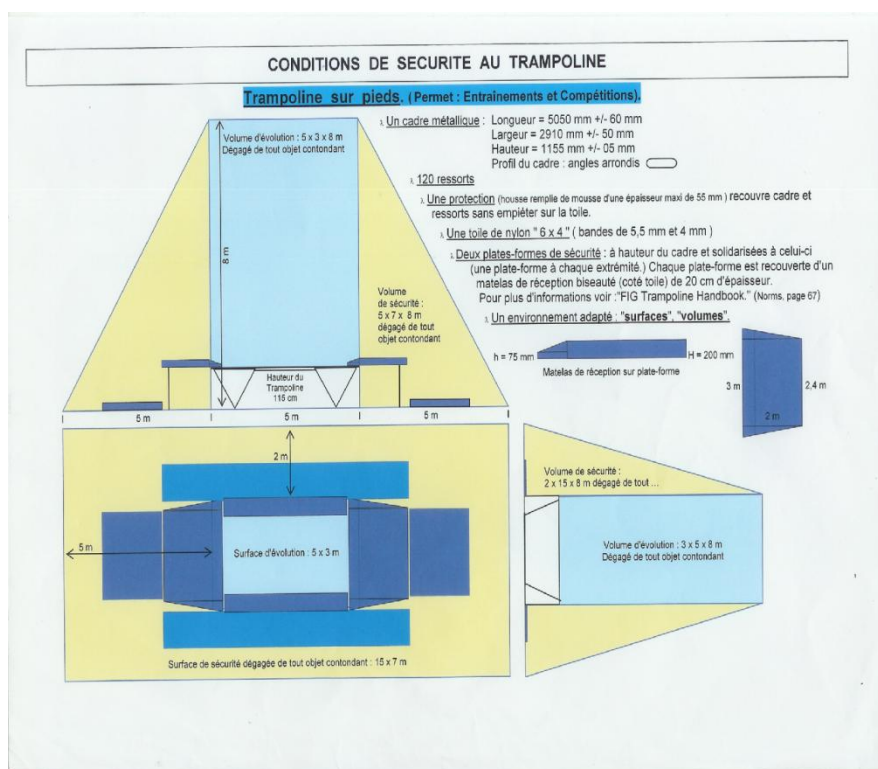
Programme du Championnat de Lorraine : voir en annexe 14

## 10.3. Engagements

Obligation est faite à tous les clubs d'engager 1 ou plusieurs juges licenciés de niveau 1 minimum pour toute la durée de la compétition conformément aux dispositions communes de la brochure Trampoline- Tumbling- Gymnastique-Acrobatique. Une tolérance concernant la présence de juge(s) s'applique aux nouveaux clubs qui n'ont pas encore eu la possibilité d'être représentés à un examen de juges avec un délai maximum de 2 saisons de participation.

Les droits d'engagements sont à retourner auprès du Comité de Lorraine avant le 23 décembre 2011 (cf. chap.5.2)

- pour le 21 octobre pour la Coupe de Lorraine GAM GAF TR
- pour le 23 décembre pour les compétitions individuelles ET équipes à finalité zone et nationale



# 11 - Les compétitions TU

## 11.1. Composition du jury

*Les clubs doivent fournir la liste de leurs juges pour chaque compétition lors de l'engagement de leurs compétiteurs, en respectant le nombre de juges prévu dans le tableau récapitulatif élaboré par la FFÉym.*

Une tolérance est acceptée pour les clubs ne possédant pas de juge la première année de compétition.

Possibilité de se faire prêter un juge par un autre club.

Tenue du jury : chemise blanche et pantalon foncé OBLIGATOIRE

## 11.2. Programme

- *Application des programmes mis en place par la FFÉym, se référer à la brochure générale des règlements techniques 2011/2012 et à la brochure des règlements techniques Trampoline - Tumbling & Gymnastique Acrobatique 2011/2012.*

- Le championnat de zone est l'étape qualificative pour le trophée national des programmes découverte (filière interrégionale).

Possibilité de participation au championnat de zone pour les gymnastes engagés en filière fédérale, cette compétition étant non sélective.

- *Carte de compétition : vous trouverez ce modèle (ci-dessous) dans la brochure des règlements techniques Trampoline - Tumbling & Gymnastique Acrobatique 2011/2012.*

**ATTENTION : il faut impérativement la remplir avant la compétition et la transmettre au responsable du jury au plus tard 1h avant le passage (pendant l'échauffement général)**

## 11.3. Déroulement de la compétition :

- échauffement général : 1h sur le plateau de compétition
- entrée des gymnastes et présentation au jury
- un passage d'échauffement pré-compétitif
- passage noté des séries (2 passages au total)

## 11.4. Engagements

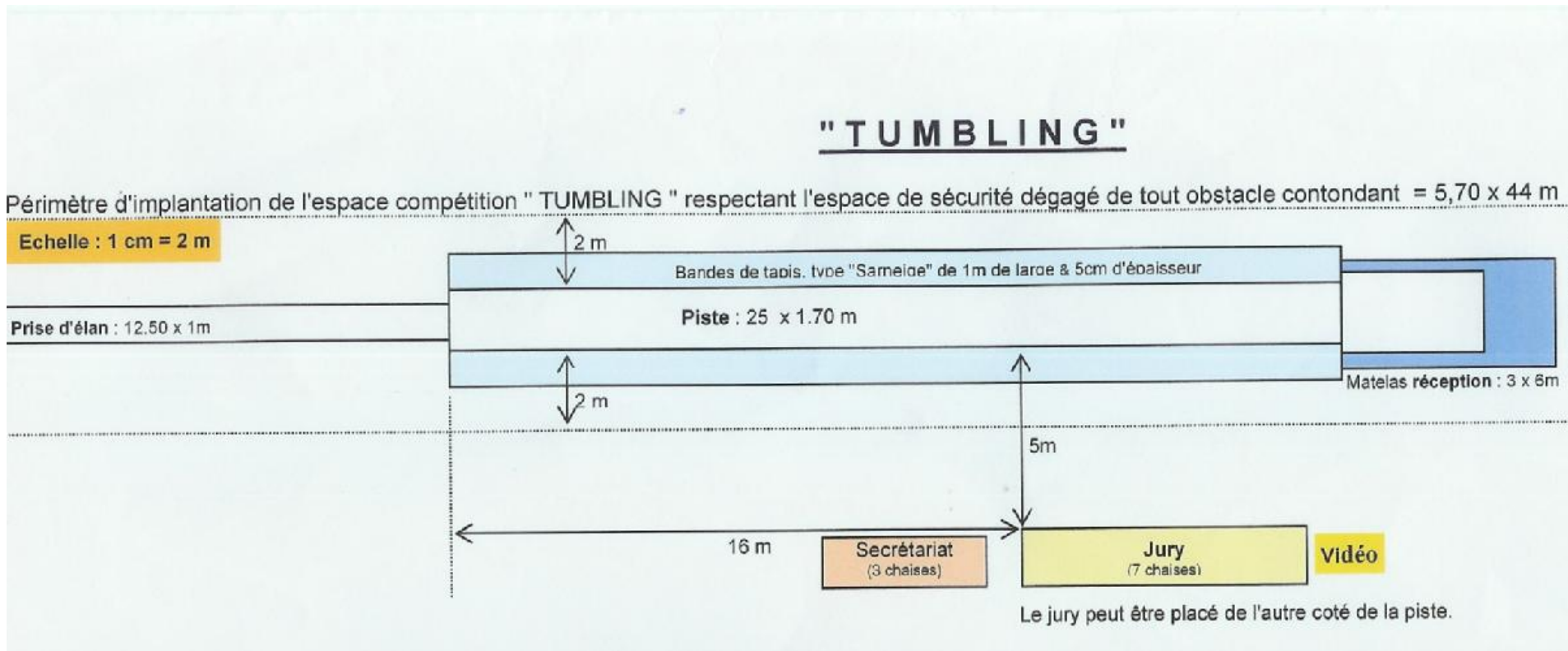
Les droits d'engagements sont à retourner auprès du Comité de Lorraine *avant le 23 décembre 2011 (cf. chap.5.2)*

- ***pour le 23 décembre pour les compétitions individuelles ET équipes à finalité zone et nationale***

## 11.5. Organisation matérielle

- Matériel autorisé :**
- \_fast track (piste linéaire) avec piste d'élan (3m minimum) ou,
  - piste gonflable (de préférence) + piste d'élan et tapis de réception (en nombre suffisant) à hauteur de piste

### Organisation matérielle officielle :



## 12 - Les compétitions GAC

### 12.1. Composition du jury

Un à deux responsables du jury convoqués et pris en charge par le Comité de Lorraine.

*Les clubs doivent fournir la liste de leurs juges pour chaque compétition lors de l'engagement de leurs compétiteurs, en respectant le nombre de juges prévu dans le tableau récapitulatif élaboré par la FFÉym.*

### 12.2. Programme

*Application des programmes mis en place par la FFÉym, se référer à la brochure générale des règlements techniques 2011/2012 et à la brochure des règlements techniques Trampoline - Tumbling & Gymnastique Acrobatique 2011/2012.*

Le championnat de zone est l'étape qualificative pour le trophée national des programmes découverte (filiale interrégionale).

Possibilité de participation au championnat de zone pour les gymnastes engagés en filière fédérale, cette compétition étant non sélective.

### 12.3. Engagements

*Obligation est faite à tous les clubs d'engager 1 ou plusieurs juges licenciés de niveau 1 minimum pour toute la durée de la compétition conformément aux dispositions communes de la brochure Trampoline-Tumbling- Gymnastique-Acrobatique.*

*Une tolérance concernant la présence de juge(s) s'applique aux nouveaux clubs qui n'ont pas encore eu la possibilité d'être représentés à un examen de juges avec un délai maximum de 2 saisons de participation.*

*Les engagements sont à réaliser auprès du comité régional de gymnastique avant le 23 décembre 2011 (cf. chap.5.2)*

*- pour le 23 décembre pour les compétitions à finalité zone et nationale*

## 13 - Les compétitions TEAMGYM

### 13.1. Composition du jury

*Chaque club doit fournir un juge pour constituer le jury. Les clubs participant pour la 1<sup>ère</sup> fois aux compétitions TEAMGYM peuvent obtenir une dérogation. La demande est à effectuer auprès de la responsable régionale, Johanna GEORGES, et Cathy GENEVEAUX (responsable zone Est) au minimum 15 jours avant la date du Championnat de Lorraine.*

### 13.2. Programme

*Application des programmes mis en place par la FFGym, se référer à la brochure générale des règlements techniques 2011/2012.*

Info : Le passage par le championnat de zone est obligatoire pour accéder à la finale nationale.

### 13.3. Engagements

Les engagements sont à réaliser auprès du Comité de Lorraine de gymnastique *avant le 23 décembre 2011 (cf. chap.5.2)*

- *pour le 23 décembre pour les compétitions individuelles ET équipes à finalité zone et nationale*

### 13.4. Tableaux synoptiques

Ils sont en téléchargement libres dans la brochure Gym Pour Tous (page 13) en ligne sur le site du Comité de Lorraine : [www.gymloorraine.com](http://www.gymloorraine.com)